



## Suite a une incarceration

Par **Cinconnue09**, le **09/12/2024 à 13:30**

Bonjour, suite à des faits de violence conjugal, mon conjoint a été incarcéré pour une peine de 2 ans, 1 an ferme et 1 an de surcis et 2 an d'interdiction de contact. Je souhaiterais lever cette interdiction de contact et pouvoir lui rendre visite. Vers qui se tourner pour entreprendre ces démarches ?

Par **jodelariege**, le **09/12/2024 à 14:07**

bonjour

"La mainlevée peut intervenir **à l'initiative du juge d'instruction, à la demande du Procureur de la République ou à la demande de la personne mise en examen.** Le demande se fait par déclaration auprès du greffier du juge d'instruction."

cependant il y a tres tres tres tres peu d'espoir que votre demande aboutisse à une levée d'entrer en contact vu la gravité de la peine et donc la gravité des faits de violence

ceci dans le but de vous proterger de la violence de votre bourreau..

vous pensez ne pas etre dans le meme cas que des centaines de milliers de femmes battues et des centaines de femmes tuées? donc la justice vous protege malgré vous.....

Par **Isadore**, le **09/12/2024 à 14:17**

Bonjour,

Comme l'indique Jodelariege, à lui de faire la demande en présentant ses arguments au procureur avec l'aide de son avocat.

De votre côté inutile de tenter quoi que ce soit, ça fera plus de mal qu'autre chose. Dans le cadre de violences familiales, quand la victime tente de se rapprocher de son bourreau cela indique qu'elle est sous emprise psychologique et donc grandement vulnérable. Donc si vous tentez de demander la levée de la mesure, cela va plutôt être facteur poussant à la maintenir

dans l'espoir d'arriver à vous protéger.

Si vous avez des enfants mineurs vivant à votre foyer, surtout si vous êtes leur mère, une telle démarche pourra mener à leur placement lorsque votre mari sortira de prison. Etant donné le risque élevé de récidive, on ne peut en effet écarter le risque que les enfants soient témoins de nouvelles violences ou en soient eux-mêmes victimes. Si les parents sont incapables de les protéger les services sociaux devront s'en charger.

Par **Cinconnue09**, le **09/12/2024** à **15:02**

Ok et normalement à sa sortie de prison il doit faire 1 ans de bracelet électronique qu'il devait placer chez moi... c'est pour cela que je souhaitais lever cette interdiction de contact. Peut être sinon demander un autre aménagement ? C'est un autre dossier qui avait été juger avant celui des violences.

Par **Isadore**, le **09/12/2024** à **15:09**

[quote]  
Peut être sinon demander un autre aménagement ?

[/quote]  
Il peut modifier l'adresse du lieu où il purgera sa peine.

Cela vaut mieux, il y a de toute façon très peu de chances que l'aménagement soit maintenu s'il demande à l'effectuer au domicile d'une de ses victimes.

Par **Cinconnue09**, le **09/12/2024** à **15:14**

Et si un psychologue atteste d'une dépression depuis que mon conjoint est condamné cela pourrait jouer en notre faveur ?

Par **jodelariege**, le **09/12/2024** à **15:56**

non....

Par **Isadore**, le **09/12/2024** à **16:20**

[quote]  
Et si un psychologue atteste d'une dépression depuis que mon conjoint est condamné cela

pourrait jouer en notre faveur ?

[/quote]

Euh non, le fait qu'en plus d'avoir été victime de violences conjugales vous soyez atteinte de dépression ne va pas augmenter les chances que le juge laisse l'auteur des violences venir vivre sous votre toit. Le risque de récidive est d'autant plus grand du fait de votre vulnérabilité.

Laissez tomber toute idée d'intervenir dans ce dossier si vous voulez vraiment aider ce monsieur. La plus grande aide que vous puissiez lui apporter c'est de ne pas montrer que vous êtes dans une situation d'emprise ou de dépendance psychologique. C'est d'autant plus vrai si vous avez commis des erreurs comme ne pas déposer plainte ou la retirer (comportement typique d'une victime sous emprise).

Par **Cinconnue09**, le **09/12/2024 à 17:38**

Je n'ai pas porté plainte et je ne me suis pas porter partie civile et oui ils m'ont dit que j'étais sous emprise. Nous ne sommes pas mariés et nous n'avons pas d'enfants mais des projets en vue. Vraiment dur de convaincre un tribunal de nos jours...

Par **jodelariege**, le **09/12/2024 à 18:49**

plutot vraiment dur de proteger les femmes victimes d'hommes violents.....

à l'heure où les prisons sont pleines 2 ans de prison sans dépôt de plainte de votre part c'est qu'il y ait allé fort.....

Par **Isadore**, le **09/12/2024 à 19:21**

[quote]

Vraiment dur de convaincre un tribunal de nos jours...

[/quote]

Oui, il y a quelques décennies encore, c'était plus simple. Déjà l'homme était chef de famille en cas de mariage, l'épouse lui devait obéissance (c'était écrit dans le Code civil), et il avait donc le droit de corriger son épouse et ses enfants pourvu qu'il ne cause ni scandale ni blessures trop graves. Il y avait également une certaine tolérance en cas de concubinage, on considérait qu'un homme avait le droit de rester maître chez lui quitte à utiliser la force pour ramener sa concubine à l'obéissance (là encore sous réserve de pas causer de scandale ou de trouble à l'ordre public).

Puis est venue l'époque où l'on considérait que certaines femmes aimaient se faire battre, ou du moins préféraient se faire battre plutôt que de quitter leur compagnon. Si elles retiraient leur plainte il n'y avait pas de poursuites, et les juges se montraient cléments si elles plaidaient la cause de l'auteur des coups. L'idée était que les victimes étaient libres de leurs

choix et que si elles finissaient au cimetière ou à l'hôpital c'était leur problème.

Mais la connaissance de l'emprise psychologique a fait des progrès. Désormais les violences conjugales ne sont plus vues comme une fatalité, et l'on sait qu'il est possible d'agir avant que les femmes ou les hommes victimes de la violence de leurs conjoints ne finissent estropiés ou morts. On sait désormais que la plupart des victimes ne prennent aucun plaisir à la violence qu'elles subissent, mais ont du mal à se libérer à cause de la dépendance créée par les manipulations et la destruction de leur estime de soi.

De l'extérieur, on comprend souvent mal pourquoi les victimes s'accrochent. Mais c'est tout simplement parce que la plupart des conjoints violents ne le sont pas que physiquement. Ils détruisent psychologiquement la victime et l'isolent socialement. Quand ils ne sont plus là, la victime se sent seule, déprimée, idéalise les moments passés ensemble, culpabilise, regrette et occulte les raisons qui ont motivé l'intervention de la police.

Les auteurs de violences sont des manipulateurs hors pair qui savent très bien se faire passer pour des victimes. Les deux stratégies sont soit de faire culpabiliser la victime ("c'est de ta faute si...") soit de faire croire à la victime qu'elle est spéciale et qu'ils l'aiment ("je regrette, j'ai besoin de toi, tu es merveilleux, je t'aime, je jure que je ne recommencerai pas...") dans le but de créer un syndrome du sauveur.

Il y a des cas exceptionnels où les violences ne sont pas volontaires, commises sous l'effet d'une drogue ou d'un trouble psychiatrique. Dans ce cas l'auteur des coups vit dans la hantise de faire du mal à ses proches et s'éloigne volontairement d'eux pour les protéger de lui-même. Ce sont les seuls dont on peut avoir la certitude qu'ils ne recommenceront pas après des soins appropriés.

Par **Cinconnue09**, le **09/12/2024 à 20:23**

Je pense que l'on rentre dans une nouvelle ère où les principes de religion sont bien loin derrière nous, l'homme était supérieur à la femme pour protéger son foyer, la femme à la maison pour s'occuper de celle-ci et de ses enfants. Aujourd'hui les femmes veulent travailler mais veulent en même temps rencontrer des hommes riches pour ne pas avoir à travailler. Les femmes ont qu'à partir à la guerre si elles veulent leur indépendance autant que ça. Nous allons vers une guerre homme/femme de plus en plus, les hommes n'ont plus le droit de parole et sont jugés au premier degré maintenant ils doivent faire attention à tout leurs fait et gestes. Les femmes quand à elle n'ont plus aucune pudeur et se rebelle mais jusqu'où ira t on ? Alors oui on ne doit pas contionner toute forme de violence enfin bon c'est comme le mot « raciste » aujourd'hui on ne plus rien dire on est tout de suite mis dans une case. La liberté est vraiment remise en question. On devrait être avec qui on veut et peu importe ce qui nous arrive ce sont nos responsabilités.

Par **jodelariege**, le **09/12/2024 à 20:37**

"On devrait être avec qui on veut et peu importe ce qui nous arrive ce sont nos

responsabilités."

vous acceptez d'être battue et peut être de mourir sous les coups de votre bourreau..... mais combien de femmes sont battues et tuées sans le vouloir

la société a le devoir de protéger les plus faibles et les femmes et les enfants font partie des plus faibles

d'ailleurs votre bourreau s'est-il attaqué à des personnes de son poids et de sa taille,? non c'est plus facile d'embobiner une femme, normalement plus faible qu'un homme, puis de la frapper....

et comme dit Isidore on entend toujours le même discours encore et encore "il m'aime, je l'aime il n'a pas fait exprès ou je mérite les coups car je l'ai poussé à bout, il est fragile, il avait bu, il est gentil....." nous connaissons toutes les excuses données par les pauvres femmes battues encore sous emprise

avez-vous des enfants? si oui ils risquent d'être placés du fait que vous ne pouvez pas ou ne voulez pas les protéger de cet homme violent

et ne dites pas que les enfants ne subissent pas de violence même si il ne sont pas battus par cet homme ; quelle vision ont-ils quand ils voient leur mère battue? sont-ils heureux de voir leur mère battue ou sont-ils terrorisés?....

Par **Cinconnue09**, le **09/12/2024 à 20:50**

Je n'ai pas d'enfants pour le moment et je n'accepterais pas que mes enfants vivent un environnement violent ça c'est sûr. Maintenant, étant dans le passé avec un homme violent avec des problèmes psychologiques je peux vous dire pour mon témoignage que l'hp n'a rien changé puisque une fois sortie c'est dur de continuer un traitement qui vous réduit en légume. Et cet homme était mille fois plus violent malheureusement habitant avec lui dans une grande maison c'était compliqué de pouvoir crier au secours lorsque les voisins sont très loin. Et quand on habite en appartement et que il y'a quelques cris maintenant les voisins appellent directement la police avant de venir voir si tout ce passe bien. Enfin bref... deux relations avec des violences plus ou moins minime, mais le problème c'est aussi que c'est souvent moi qui a mit la première claque dans les relations, je reconnais ma part de responsabilité.

Par **jodelariege**, le **09/12/2024 à 21:08**

même si c'est vous qui avez donné la première claque du fait que vous êtes une femme elle est moins forte qu'un coup de poing d'un homme ... de plus pour avoir eu 2 ans de prison votre homme a dû bien cogner....

vous devriez consulter un psy pour connaître et expliquer votre propension à côtoyer des

hommes violents

je vous assure que la très grande majorité des hommes n'est pas violente

bon courage à vous

Par **Fructidor**, le **09/12/2024** à **21:18**

Bonsoir

Avez vous dit au tribunal que vous aviez donné le premier coup?... Car il a pris une peine relativement lourde ,!

Était-ce une récidive,?

Par **Cinconnue09**, le **09/12/2024** à **22:22**

Oui c'était une récidive mais la première fois n'était pas envers moi. Et non je n'ai pas parlé de la première claque car nous avons nié chacun de nos côtés les violences malheureusement j'avais des marques qui ont mis le doute à la justice.

Par **Isadore**, le **10/12/2024** à **07:09**

Le fait que vous ayez mis la première gifle n'aurait pas empêché la condamnation, sauf si vous aviez entrepris de lui mettre une raclée. Quand quelqu'un vous met une gifle, la loi n'autorise pas à le frapper pour autant sauf si c'est nécessaire pour se défendre. Il faut aller déposer plainte.

Vous pouvez croire en ce que vous voulez, là n'est pas le problème.

Il est dommage que vous n'ayez pas reconnu votre "part de responsabilité" devant la police à l'époque où votre concubin vous avait frappée. Il est dommage que chacun d'entre vous n'ait pas dit la vérité, surtout celui qui était récidiviste.

De votre côté la meilleure chose à faire est de vous faire soigner pour votre problème de violences. Les gens qui vont bien ne mettent pas de coups à leurs proches.

Vu que le sort de votre ancien concubin vous intéresse, il faut absolument lui éviter de revivre sous le même toit qu'une personne qui le frappe. Sa réaction quand il prend une gifle semble être de vous casser la figure... avec déjà deux condamnations pour violences conjugales, au moindre "dérapiage" il prendrait très cher.

Passez à autre chose, faites vous soigner et laissez-le vivre sa vie. S'il veut s'en sortir il suivra des soins de son côté, sinon il trouvera hélas quelqu'un d'autre à frapper.

Il n'est pas réaliste de faire des "projets" dans un couple où l'on se cogne mutuellement. Ca

finit toujours avec la prison si l'on a de la chance, ou au cimetière.